

LE CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2004-2005

MESSAGE DU PRESIDENT

Au nom du conseil d'administration et en mon nom, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activités 2004-2005 du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

Une autre année se termine et elle fut remplie de nombreux défis relevés. Le CAVAC Côte-Nord s'est enrichi de nouveaux membres à son équipe déjà bien en place.

La vitesse de croisière étant maintenant atteinte, toute l'équipe peut concentrer ses énergies à peaufiner ses actions et ses interventions. La formation et le perfectionnement, de tout le personnel, permettent d'offrir des services d'une très grande qualité. Le territoire immense du CAVAC Côte-Nord demeure un défi constant quant aux services à offrir à l'ensemble de la population.

L'année 2004-2005 aura permis l'ajout d'une intervenante sociale au district judiciaire de Baie-Comeau et ce, afin d'assurer, entre autres, une présence accrue du CAVAC Côte-Nord auprès de la communauté de Betsiamites.

L'expertise du CAVAC Côte-Nord est de plus en plus reconnue. Les services offerts permettent aux victimes d'actes criminels et à leurs proches et ce, sur l'ensemble du territoire nord-côtier, d'obtenir une aide professionnelle et un accompagnement indispensable tout au long du processus judiciaire. Les actions du CAVAC Côte-Nord visent à permettre un retour à un équilibre personnel pour les victimes et leurs proches et ce, afin de minimiser les impacts du crime commis.

Les projets d'avenir sont nombreux. Le CAVAC Côte-Nord s'enracine à chaque jour sur tout le territoire nord-côtier. Avec ses assises solides et son dynamisme sans borne, le CAVAC Côte-Nord regarde vers l'avenir avec confiance.

Claude Lavoie
Président du conseil d'administration
Le 2 juin 2005

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

L'éloquence de nos statistiques témoigne avec force de la présence essentielle du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord. Elle témoigne également de notre désir, toujours renouvelé, d'être à l'écoute des besoins des personnes à qui nous sommes voués de par notre mission.

Ce dévouement s'est même manifesté tangiblement par l'agrandissement de nos locaux au siège social et par un nouveau local, à l'extérieur du Palais de justice, pour le point de service de Baie-Comeau. Le tout nous permettant de mieux accueillir les personnes victimes ou témoins d'un acte criminel ainsi que leurs proches.

J'aimerais en terminant, saluer l'énergie, la persévérance et la détermination de ces personnes que nous accompagnons et qui, à la suite d'un acte criminel, voient soudain leur vie bouleversée de façon parfois dramatique. Elles ont besoin, pour un intervalle de temps plus ou moins long, de soutien afin de retrouver leur équilibre qui a été perturbé. C'est dans ce contexte particulier qu'intervient le CAVAC Côte-Nord.

Voici donc le rapport annuel d'activités de cette quatrième année d'opération, qui vous permettra, nous l'espérons, de bien saisir la réalité du CAVAC Côte-Nord.

Isabelle Fortin
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

1.	Historique du CAVAC Côte-Nord.....	9
2.	Mission du CAVAC Côte-Nord.....	13
3.	Présentation du Conseil d'administration et du personnel.....	15
4.	Services offerts par le CAVAC Côte-Nord.....	17
5.	Statistiques sur les services offerts.....	23
6.	Les médias, la représentation et la formation.....	42
7.	Remerciements.....	47
8.	Perspectives d'avenir.....	49
9.	Annexe.....	50
	Un Réseau d'aide	

Index des tableaux

Tableau 1 :	20
Tableau de la participation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord à la Cour Itinérante du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 2 :	21
Tableau statistique des envois d'INFORMATION aux Victimes d'Actes Criminels (INFOVAC) concernant la poursuite intentée contre l'accusé du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, pour le district judiciaire de Baie-Comeau.	

Statistiques du service CAVAC-Info :

Tableau 3.1 :	24
Répartition des personnes contactées dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 3.2 :	24
Répartition des personnes contactées selon leur sexe dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 3.3 :	25
Répartition des personnes contactées selon leur relation avec l'accusé dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 3.4	26
Répartition des personnes contactées selon la nature du crime dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 3.5 :	26
Répartition des services rendus dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 3.6 :	27
Répartition du temps alloué par appel dans le cadre de « CAVAC-Info » du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	

Statistiques des fiches anonymes :

Tableau 4.1 :	28
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon le demandeur du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	

Tableau 4.2 :	28
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon le sexe de la victime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 4.3 :	29
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon la nature du crime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 4.4 :	29
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon le contexte du crime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 4.5 :	30
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon les services rendus du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 4.6 :	31
Répartition des demandes de services des fiches anonymes selon le temps d'intervention du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	

Statistiques des dossiers :

Tableau 5.1 :	32
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le demandeur du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.2 :	33
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le sexe du demandeur du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.3 :	33
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon l'âge des victimes du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.4 :	34
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon la langue maternelle du demandeur du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.5 :	34
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le contexte du crime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.6 :	35
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon la nature du crime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	

Tableau 5.7 :	35
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le lieu du crime du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.8 :	36
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le lien de la victime avec le contrevenant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.9 :	37
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon le délai avant le recours au CAVAC Côte-Nord du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 5.10 :	38
Répartition des caractéristiques des dossiers ouverts selon la source de référence du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.	
Tableau 6 :	39
Tableau récapitulatif des dossiers actifs au 31 mars 2005.	
Tableau 7.1 :	40
Répartition des services rendus dans les dossiers fermés au 31 mars 2005.	
Tableau 7.2 :	41
Tableau statistique comparatif du temps consacré aux dossiers fermés au 31 mars 2005.	

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

LA PRÉOCCUPATION CROISSANTE POUR LES PERSONNES VICTIMES SE CONCRÉTISE

Les années '70 donnent naissance à un mouvement social mondial qui se soucie de plus en plus des besoins des personnes victimes. Au Québec, dans le but d'offrir une certaine réparation pour les blessures physiques et/ou psychologiques aux personnes victimes d'un crime contre leur personne, est adoptée la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* en 1971. C'est durant cette même période que, grâce aux revendications du mouvement féministe, voient le jour des centres d'aide à l'intention des femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles.

En 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux personnes victimes de la criminalité et aux personnes victimes d'abus de pouvoir*. Forte de ce contexte, l'Assemblée nationale adopte, le 17 juin 1988, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi est décisive car elle reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitée avec respect; droit à l'information; droit à l'assistance médicale, psychologique et/ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, le Fonds d'aide et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) sont instaurés. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de programmes et services à leur intention,

et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fut créé et au fil des années dix autres CAVAC se sont ajoutés. (La liste complète des Centre d'aide se retrouve en annexe.)

LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux, qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation fut mis en place. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtenait ses lettres patentes et le 1er juin 2001, monsieur Paul Bégin, Procureur général et ministre de la Justice, annonçait par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles.

Quelques mois plus tard soit le 15 novembre 2001, se tenait l'Assemblée de fondation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord et le 16 novembre 2001 avait lieu, en présence du ministre de la Justice, Monsieur Paul Bégin, du sous-ministre de la Justice, Monsieur Michel Bouchard, du Député de Duplessis, Monsieur Normand Duguay et de nombreux dignitaires, l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord. Par ces événements, se concrétisaient enfin, les efforts soutenus des nombreux intervenants qui ont œuvrés à la mise sur pied du CAVAC Côte-Nord.

Grâce à l'initiative de la coordonnatrice Justice et droits de la personne à l'Association Femmes Autochtones du Québec en collaboration avec le BAVAC

et le conseil d'administration provisoire du CAVAC, une entente particulière voit le jour sous la forme d'un projet pilote à l'automne 2001. Ce projet était financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels. Cette entente novatrice prévoyait un poste d'intervenante autochtone au sein du CAVAC Côte-Nord afin de faciliter l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones victimes d'actes criminels.

ANNÉES FINANCIÈRES 2002-2003 ET 2003-2004

En octobre 2002, un poste d'intervention à temps partiel a été ouvert afin de répondre à la demande du district judiciaire de Baie-Comeau. Un local a donc été aménagé dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau afin d'accueillir une intervenante à raison de trois jours par semaine. Depuis avril 2003, le poste a été ouvert à temps complet permettant aux personnes victimes, aux témoins d'actes criminels et à leurs proches de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux services du Centre d'aide.

Pendant l'année financière 2003-2004, le CAVAC Côte-Nord s'est impliqué dans de nouveaux services. En effet, depuis juin 2003, en collaboration avec le Bureau des substituts du Procureur général et les services judiciaires, il dispense le service INFOVAC du district judiciaire de Baie-Comeau. De plus, depuis septembre 2003, et ce pour les deux districts judiciaires, le CAVAC Côte-Nord informe les personnes victimes des conditions de remise en liberté que l'individu poursuivi doit respecter envers elles (service CAVAC-INFO).

Cette année financière a, également, été marquée par le travail accompli par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ainsi, celui-ci a signé une entente Québec-Canada portant sur la promotion des services. De cette entente sont issus la nouvelle image des Centres d'aide et le matériel

promotionnel assorti. De plus, le 1^{er} juillet 2003 entrainait en vigueur la Loi modifiant le Code de procédure pénale (Projet de loi 139) qui prévoit une contribution de 10 \$ par constat d'infraction. Cette contribution permettra ainsi de consolider les services aux victimes.

ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005

La consolidation des services offerts aux victimes dans les deux districts judiciaires, s'est concrétisée par l'ajout d'un poste d'intervenante à Sept-Îles et d'un autre poste à Baie-Comeau. Ces derniers ajouts, à l'équipe d'intervention du Centre d'aide, devaient se matérialiser par un agrandissement du siège social. Ainsi, le 4 octobre 2004, en présence de partenaires, de collaborateurs et des usagers de la Maison des Organismes Communautaires de Sept-îles, avait lieu l'inauguration des nouveaux locaux du siège social du CAVAC Côte-Nord. En janvier 2005, le point de service de Baie-Comeau emménageait dans un nouveau local, à l'extérieur du Palais de justice, situé à Place Lasalle.

L'année 2004-2005, particulièrement riche au niveau de la concertation, a été le foyer de plusieurs projets importants dont les fruits verront le jour dans le premier trimestre de l'année 2005-2006.

La population du Québec peut maintenant compter sur un réseau de seize CAVAC répartis dans la province de Québec. Ainsi quatre nouveaux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels ont vu le jour depuis l'ouverture officielle du CAVAC Côte-Nord : le CAVAC Abitibi-Témiscamingue (juin 2002), le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (mars 2003), le CAVAC Centre-du-Québec (mars 2004) et le CAVAC du Nunavik dans le Nord du Québec (juillet 2004).

2. MISSION DU CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; d'accompagnement professionnel de la personne victime dans le processus judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; d'assistance technique nécessaire pour compléter différents formulaires; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

Le CAVAC Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches et ce indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ces services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non : identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Ces services sont gratuits et confidentiels. Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de part l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, Innu et Naskapis). Afin de pouvoir exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à

l'équipe socio-judiciaire de la Cour Itinérante, qui au rythme du calendrier judiciaire, se rend tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Hâvre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Schefferville, Kawawachikamach et Fermont sans oublier les Palais de justice de Baie-Comeau, Sept-Îles et les communautés autochtones s'y rattachant.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord fait partie du Réseau des CAVAC, qui compte actuellement 16 établissements répartis dans tout le Québec. Les CAVAC sont régis par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et sont financés par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Lavoie	Président
Kathleen Richards	Vice-Présidente
Raymond Neveu	Trésorier
Yvette Michel	Secrétaire
Jeannine Bellefleur	Administratrice
Marjolaine Gagnon	Administratrice
Louise Rioux	Administratrice

LE PERSONNEL DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES

D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Isabelle Fortin	Directrice général
Kathy Piton	Agente d'intervention (jusqu'au 26 novembre 2004)
Lyse Banville	Agente d'intervention point de service de Baie-Comeau
Hélène Boucher	Agente de bureau
Christine Côté	Agente d'intervention
Madeleine Dominique	Agente d'intervention auprès des autochtones
Lina Deschamps	Agente d'intervention (depuis le 19 juillet 2004)
Hélène Pichette	Agente d'intervention au point de service de Baie-Comeau (depuis le 17 janvier 2005)

4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652, de l'avenue De Quen à Sept-Îles. De plus, il dispose d'un local d'accueil, aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ce qui lui permet de recevoir les personnes victimes ou témoins et leurs proches en toute confidentialité dans un lieu sécuritaire. En octobre 2002, un point de service du CAVAC Côte-Nord a été établi dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau avec les services d'une intervenante à temps partiel puis à temps plein à compter du premier avril 2003. Afin de répondre à la demande croissante de services et au souci de bien desservir toute la population de la Côte-Nord, depuis janvier 2005, le CAVAC Côte-Nord s'est assuré les services d'une nouvelle intervenante pour le point de service de Baie-Comeau.

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce, autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivant l'acte criminel. Toutefois, pour minimiser les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien auprès de professionnels. Ce soutien, les personnes victimes peuvent le recevoir au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

- Consultation téléphonique. Un numéro sans frais facilite l'accessibilité des services à toute la population de la Côte-Nord (1-866-962-2822);
- Intervention psychosociale et post-traumatique par le biais d'entrevues individuelles ou familiales;
- Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels;
- Accompagnement professionnel dans le système judiciaire;
- Assistance technique (déclaration de la victime, demande de prestations auprès d'organismes tels que l'IVAC, etc.);
- Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

L'intervention du CAVAC comporte deux volets : un volet psychosocial et un volet socio-judiciaire. Au niveau psychosocial, les modèles d'intervention privilégiés par le Centre d'aide sont basés, entres autres, sur l'intervention post-traumatique et sur l'intervention féministe. Il est à noter que nos orientations sont appuyées sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectif de favoriser sa reprise d'autonomie.

Au niveau socio-judiciaire, le Centre d'aide travaille en étroite collaboration avec les substituts du Procureur général du Québec et avec les policiers. La personne victime peut avoir accès, grâce à l'intervention du CAVAC, à tout un ensemble de services : information sur le processus judiciaire, accompagnement lors de la déposition aux services policiers, visite de la salle de Cour, préparation pour le témoignage, accompagnement à la Cour, locaux réservés aux victimes dans les Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau permettant à celles-ci d'attendre le moment de leur témoignage sans être en

contact avec le contrevenant, informations sur les droits et recours, assistance technique pour compléter les demandes de prestations telles que l'IVAC, ou encore concernant la déclaration de la victime.

Les deux volets d'intervention soutiennent la personne victime et ses proches durant tout le processus judiciaire qui peut s'étendre parfois sur plusieurs mois. Bien que le volet judiciaire, caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à ces services. Dans le même sens, comme l'intervention du Centre d'aide s'inspire des besoins de la personne des services complémentaires sont offerts : accompagnement divers (rencontres avec des intervenants, démarches auprès d'organismes, de la Cour supérieure, de la Chambre civile ou des Petites créances,...), lettres d'appui, visites à domicile, etc. Toutefois dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui pourrait le mieux répondre à ses besoins.

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside, assurément, dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière. Ce désir se traduisant de façon concrète par une ligne sans frais, par la présence d'une intervenante à la Cour itinérante (voir tableau 1) et par la consolidation du point de service de Baie-Comeau. Ceci dans le but de pouvoir offrir l'accessibilité des services d'aide à toute la population de la Côte-Nord. Bien évidemment, l'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources oeuvrant déjà dans ces milieux.

**TABLEAU 1 : PARTICIPATION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS COTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1^{ER} AVRIL
2004 AU 31 MARS 2005**

	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Janv.	Fév.	Mars
Hâvre-St-Pierre			7-11				22-26			7-11
Port-Cartier	19-23				20-24	25-29		24-28		
Natashquan					27-29					
La Romaine	13-16				29-30	1			7-11	
Blanc-Sablon		25-26		23-24					21-22	
St-Augustin		27-28		25-27					23-25	
Fermont		10-14				12-15		10-14		
Kawawachikamach		10			7		15	17		21
Schefferville		11-14			8-10		16-19	18-21		22-24
Forestville	13-16		14-18			12-15	22-26		14-18	

LES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS

Depuis juin 2003, l'intervenante du point de service de Baie-Comeau offre le service d'envoi de l'INFOVAC qui était auparavant offert par les Services judiciaires du Palais de justice. Ce service consiste à faire parvenir, de façon systématique, aux victimes d'actes criminels un envoi postal dont le contenu a pour but de les informer sur le processus judiciaire et de les outiller relativement à leur rôle à l'intérieur de celui-ci. Dans cet envoi est joint une lettre de présentation du CAVAC faisant état de nos services; une lettre des

substituts du Procureur général du district de Baie-Comeau informant les victimes qu'une poursuite a été intentée ou encore des résultats de la poursuite; un feuillet de déclaration de la victime; ainsi que divers dépliants sur le processus judiciaire, le rôle d'un témoin à la Cour, le CAVAC Côte-Nord, etc. Suite à cet envoi, l'intervenante reçoit plusieurs appels de personnes victimes désirant obtenir nos services.

TABLEAU 2 : TABLEAU STATISTIQUE DES ENVOIS D'INFORMATIONS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (INFOVAC) CONCERNANT LA POURSUITE INTENTÉE CONTRE L'ACCUSÉ DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005, POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE BAIE-COMEAU

Information sur la poursuite	Résultat de la poursuite	Total
368 envois	347 envois	715 envois

Dans le même esprit depuis septembre 2003, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre le service «CAVAC-Info» qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère de la Justice. Ainsi, par le biais d'une entente entre les substituts du Procureur général, les Services judiciaires et le Centre d'aide, les intervenantes du CAVAC communiquent avec les personnes victimes pour les informer des engagements des prévenus et des conditions de remise en liberté que les contrevenants ont envers elles. Lors de cet appel, diverses informations sont transmises à la victimes : l'explication et l'implication des engagements et des conditions, la prochaine étape à la Cour, les services du Centre d'aide, etc. Suite à cet appel,

une copie des engagements ou conditions est transmise à la victime par voie postale accompagnée d'une lettre dans laquelle figure les renseignements transmis précédemment. Il est à noter que s'il s'avère impossible de joindre la personne victime au téléphone rapidement (aucune coordonnée téléphonique ou après deux tentatives infructueuses) l'envoi postal lui sera fait automatiquement. La proaction est la caractéristique particulière de ce service car il va au devant de la demande de la clientèle dans le but d'assurer sa protection.

5. STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS

NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES

Les statistiques sont colligées en tableaux comparatifs autochtone/allochtone de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques ainsi :

- ◆ **Le service CAVAC-Info, comme service proactif, n'est pas considéré comme un premier contact avec la personne victime;**
- ◆ **La première demande de service (initiée par la personne victime) est comptabilisée sur une *fiche anonyme*;**
- ◆ **Un dossier est ouvert seulement à la deuxième demande de service (initiée par la personne victime);**
- ◆ **Les services rendus dans les dossiers sont comptabilisés à la fermeture du dossier.**

STATISTIQUES DU SERVICE CAVAC-INFO

**TABLEAU 3.1 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE
«CAVAC-INFO» DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Personne contactée	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime adulte	334	84%	168	89%	502	86%
Victime mineure	13	3%	3	2%	16	3%
Parent / Proche	19	5%	2	1%	21	4%
Autre (témoin)	31	8%	16	8%	47	7%
Total	397	100%	189	100%	586	100%

**TABLEAU 3.2 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES SELON LEUR SEXE
DANS LE CADRE DE «CAVAC-INFO» DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU
31 MARS 2005**

Sexe	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Homme	144	36%	53	28%	197	34%
Femme	253	64%	136	72%	389	66%
Totaux	397	100%	189	100%	586	100%

**TABLEAU 3.3 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES SELON LEUR
RELATION AVEC L'ACCUSÉ DANS LE CADRE DE «CAVAC-INFO» DU
1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Relation victime/accusé	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Conjoint/ex-conjoint	120	30%	68	36%	188	32%
Parent/beau-parent	16	4%	5	3%	21	4%
Enfant	4	1%	5	3%	9	2%
Parenté	16	4%	10	5%	26	4%
Ami/connaissance	86	22%	58	31%	144	24%
Voisin	4	1%	-	-	4	1%
Étranger	41	10%	3	1%	44	7%
Autre	64	16%	21	11%	85	15%
Ne sais pas	46	12%	19	10%	65	11%
Totaux	397	100%	189	100%	586	100%

**TABLEAU 3.4 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES SELON LA NATURE
DU CRIME DANS LE CADRE DE «CAVAC-INFO» DU 1^{ER} AVRIL 2004
AU 31 MARS 2005**

Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Agression sexuelle	24	6%	5	3%	29	5%
Violence conjugale	126	31%	67	35%	193	32%
Contre la personne	196	47%	96	51%	292	49%
Contre la propriété	53	13%	14	7%	67	11%
Autre	11	3%	7	4%	18	3%
Totaux	410	100%	189	100%	599	100%

**TABLEAU 3.5 : RÉPARTITION DES SERVICES RENDUS DANS LE CADRE DE
«CAVAC-INFO» DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Information téléphonique	139	26%	79	27%	218	26%
Envoi	372	70%	185	63%	557	67%
Intervention psychosociale	23	4%	29	10%	52	7%
Totaux	534	100%	293	100%	827	100%

**TABLEAU 3.6 : RÉPARTITION DU TEMPS ALLOUÉ PAR APPEL DANS LE CADRE DE
«CAVAC-INFO» DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Temps	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 15 minutes	353	89%	144	76%	497	86%
Plus de 16 minutes	25	6%	21	11%	46	7%
Pas de contact avec la victime	19	5%	24	13%	43	7%
Totaux	397	100%	189	100%	586	100%

STATISTIQUES DES FICHES ANONYMES

Les *fiches anonymes* concernent toutes les premières demandes de services reçues (initiée par la personne victime). Les tableaux portent sur les caractéristiques entourant les demandes de services et sur le nombre et le genre de services rendus ainsi que sur le temps d'intervention nécessaire. Le CAVAC Côte-Nord a reçu 730 premières demandes de services ce qui représente une augmentation de 46% par rapport à l'an dernier (500 premières demandes en 2003-2004). Il est intéressant de constater que 71 % des demandes proviennent des allochtones par rapport à 29 % pour les autochtones. Les demandes de services proviennent majoritairement d'une clientèle féminine (69 %). Elles concernent des crimes contre la personne et des agressions à caractère sexuel dans 88 % des demandes et des crimes contre la propriété dans 12 % des demandes. Pour un grand total de 3870 services rendus (toujours concernant les fiches anonymes) en date du 31 mars 2005. Ce qui représente une augmentation impressionnante de 96% par

rapport à l'an dernier ou le CAVAC Côte-nord avait offert 1968 services dans le cadre d'une première demande de service.

**TABLEAU 4.1 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LE DEMANDEUR DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Demandeur	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime adulte	276	53%	118	56%	394	54%
Victime mineure	33	6%	17	8%	50	7%
Intervenant	29	6%	11	5%	40	6%
Parent / Proche	79	15%	31	15%	110	15%
Autre (témoin)	103	20%	33	16%	136	18%
Total	520	100%	210	100%	730	100%

**TABLEAU 4.2 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LE SEXE DE LA VICTIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	340	65%	164	78%	504	69%
Masculin	180	35%	46	22%	226	31%
Total	520	100%	210	100%	730	100%

**TABLEAU 4.3 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LA NATURE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Crime contre la personne	357	69%	158	75%	515	71%
Infraction à caractère sexuel	94	18%	33	16%	127	17%
Crime contre la propriété	69	13%	19	9%	88	12%
Total	520	100%	210	100%	730	100%

**TABLEAU 4.4 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LE CONTEXTE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	122	24%	65	31%	187	26%
Violence familiale	77	15%	38	18%	115	16%
Au travail	65	13%	16	7%	81	11%
À l'école	17	3%	1	1%	18	3%
Ne sais pas	11	2%	-	-	11	1%
Autre***	228	43%	90	43%	318	43%
Total	520	100%	210	100%	730	100%

*** Il est important de préciser que le contexte du crime «Autre» englobe les actes criminels commis dans un contexte relationnel d'amitié/connaissance, de voisinage ou encore de personnes étrangères à la victime (par exemple une victime d'agression sexuelle qui a été agressée par un «ami»).

**TABLEAU 4.5 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LES SERVICES RENDUS DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Intervention post-traumatique	65	2%	13	1%	78	2%
Accompagnement	144	6%	98	7%	242	6%
Intervention psychosociale	208	8%	117	8%	325	8%
Recherche informatique	86	4%	60	4%	146	4%
Discussion avec S.P.G.Q.	145	6%	87	6%	232	6%
Envoi	35	2%	54	3%	89	2%
Assistance technique	29	1%	63	4%	92	2%
Information services du CAVAC	455	18%	189	14%	644	17%
Information autres ressources	156	6%	163	12%	319	8%
Information judiciaire (processus, préparation à la cour, etc...)	367	15%	163	12%	530	14%
Information enquête policière	164	7%	64	5%	228	6%
Information IVAC	100	4%	34	2%	134	4%
Autre information droits et recours	292	12%	162	12%	454	12%
Référence	223	9%	134	10%	357	9%
Total	2469	100%	1401	100%	3870	100%

**TABLEAU 4.6 : RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES DES FICHES ANONYMES
SELON LE TEMPS D'INTERVENTION DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS
2005**

Temps d'intervention	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 30 minutes	276	53%	106	50%	382	53%
30 minutes à 1 heure	80	15%	39	19%	119	16%
1 à 2 heures	84	16%	28	13%	112	15%
2 à 4 heures	50	10%	24	12%	74	10%
4 à 7 heures	30	6%	13	6%	43	6%
Total	520	100%	210	100%	730	100%

STATISTIQUES DES DOSSIERS

LES DOSSIERS OUVERTS

Comme mentionné précédemment, la procédure de fonctionnement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels veut qu'un dossier soit ouvert à la deuxième demande de services initiée par la victime. Cette année, 236 dossiers ont été ouverts ce qui représente une augmentation de 48 % en comparaison à l'année dernière (159 dossiers ouverts en 2003-2004). Parmi les dossiers ouverts cette année, 172 dossiers l'ont été pour des victimes directes (73%) et 64 dossiers l'ont été pour des victimes indirectes (27 %). Les victimes indirectes sont les proches des victimes directement touchées par l'acte criminel, les témoins de celui-ci ou encore les deux. Il est à noter que 28 % des dossiers ouverts concernent

des agressions à caractère sexuel et 47 % concernent des voies de fait. Les personnes sont référées dans 36 % des dossiers par les substituts du Procureur général du Québec (S.P.G.Q.) soit par référence directe ou encore par le biais des subpoenas. En effet, le personnel du Bureau des substituts du Procureur général du Québec appose, sur les subpoenas, une estampe du CAVAC Côte-Nord avant de le faire parvenir à une personne témoin ou victime. Précisons également que concernant le contexte du crime, la catégorie *Autre*, qui compte 40 % des dossiers ouverts, représente les actes criminels commis dans un contexte relationnel d'amitié/connaissance, de voisinage ou encore de personnes étrangères à la victime (par exemple une victime d'agression sexuelle qui a été agressée par un «ami»). Il est également intéressant de constater la répartition des ouvertures de dossiers au niveau de la Côte-Nord. Ainsi le district de Baie-Comeau représente 41 % des dossiers ouverts. Le district de Mingan représente 59 % des dossiers ouverts soit 16 % pour la Cour itinérante et 43 % pour le Palais de justice de Sept-Îles. Voici donc les tableaux statistiques comparatifs concernant les caractéristiques des dossiers ouverts en 2004-2005.

**TABLEAU 5.1 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE DEMANDEUR DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Demandeur	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime directe	141	73%	31	70%	172	73%
Victime indirecte	51	27%	13	30%	64	27%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.2 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE SEXE DU DEMANDEUR DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	141	73%	36	82%	177	75%
Masculin	51	27%	8	18%	59	25%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.3 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON L'ÂGE DES VICTIMES DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Âge des victimes	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 14 ans	2	1%	3	7%	5	2%
14 à 18 ans	11	6%	5	11%	16	7%
19 à 24 ans	14	8%	3	7%	17	7%
25 à 34 ans	45	23%	6	14%	51	22%
35 à 44 ans	45	23%	11	25%	56	24%
45 à 54 ans	23	12%	6	14%	29	12%
55 à 64 ans	11	6%	1	2%	12	5%
65 ans et plus	2	1%	1	2%	3	1%
Ne sais pas	39	20%	8	18%	47	20%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.4 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LA LANGUE MATERNELLE DU DEMANDEUR DU 1^{ER} AVRIL 2004
AU 31 MARS 2005**

Langue maternelle	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Français	178	93%	3	7%	181	77%
Innu / Naskapi	-	-	41	93%	41	17%
Anglais	14	7%	-	-	14	6%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.5 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE CONTEXTE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	55	29%	16	36%	71	30%
Violence familiale	48	25%	8	18%	56	23%
Au travail	11	6%	3	7%	14	6%
À l'école	4	2%	-	-	4	1%
Autre	74	38%	17	39%	91	40%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.6 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LA NATURE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Enlèvement	2	1%	-	-	2	1%
Infraction à caractère sexuel	56	30%	10	23%	66	28%
Menaces	14	7%	3	7%	17	7%
Voies de fait	85	45%	27	61%	112	47%
Tentative de meurtre	8	4%	-	-	8	3%
Harcèlement criminel	12	6%	2	5%	14	6%
Autre acte criminel contre la personne	12	6%	1	2%	13	6%
Acte criminel contre la propriété	3	1%	1	2%	4	2%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.7 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE LIEU DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Lieu du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Sept-Îles	73	38%	28	64%	101	43%
Baie-Comeau	94	49%	2	4%	96	41%
Cour itinérante	25	13%	14	32%	39	16%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.8 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE LIEN DE LA VICTIME AVEC LE CONTREVENANT DU
1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Lien de la victime avec le contrevenant	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Conjoint(e)	9	5%	7	16%	16	7%
Ex-conjoint(e)	44	23%	6	14%	50	21%
Enfant	2	1%	2	4%	4	2%
Père / mère	11	6%	4	9%	15	6%
Beau-père / belle-mère	6	3%	-	-	6	3%
Parenté	22	11%	7	16%	29	12%
Ami(e) / connaissance	56	29%	15	34%	71	30%
Voisin	10	5%	-	-	10	4%
Personne étrangère	29	15%	3	7%	32	14%
Ne sais pas	3	2%	-	-	3	1%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.9 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LE DÉLAI AVANT LE RECOURS AU CAVAC CÔTE-NORD DU
1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005**

Délai avant le recours au CAVAC	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 7 jours	33	17%	5	11%	38	16%
8 à 30 jours	20	10%	10	23%	30	13%
1 à 3 mois	28	15%	8	18%	36	15%
3 mois à 1 an	37	19%	15	34%	52	22%
1 an à 5 ans moins 1 jour	40	21%	4	9%	44	19%
5 ans et plus	34	18%	2	5%	36	15%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

**TABLEAU 5.10 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS
SELON LA SOURCE DE RÉFÉRENCE DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS
2005**

Source de référence	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Parenté	21	11%	6	14%	27	11%
Ami, connaissance	9	4%	3	7%	12	5%
S.P.G.Q. et subpoena	74	38%	12	27%	86	36%
Policier	24	13%	3	7%	27	11%
Greffe	3	2%	4	9%	7	3%
Santé et services sociaux	16	8%	9	20%	25	11%
Réseau communautaire	29	15%	2	5%	31	14%
Réseau privé	5	3%	-	-	5	2%
Ne sais pas	11	6%	5	11%	16	7%
Total	192	100%	44	100%	236	100%

TABLEAU 6 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2005

<i>Source de référence</i>	<i>Allochtone</i>		<i>Autochtone</i>		<i>Total</i>
	<i>femme</i>	<i>homme</i>	<i>femme</i>	<i>homme</i>	
Nombre de dossiers actifs au 1^{er} avril 2004	81	25	36	10	152 dossiers
Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2005	141	51	36	8	+ 236 dossiers ouverts
Pour un total de	222	76	72	18	= 388 dossiers
Nombre de dossiers fermés au 31 mars 2005	78	32	35	9	- 154 dossiers fermés
Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2005	144	44	37	9	= 234 dossiers actifs

Autre caractéristique de la tenue statistique des CAVAC est que les services sont comptabilisés à la fermeture des dossiers. Au cours de l'année 2004-2005, cent cinquante quatre (154) dossiers ont été fermés représentant 2175 services. Dans ces dossiers cinq cent quarante deux heures quarante deux minutes (542 heures et 42 minutes) d'interventions ont été cumulées. Voici donc, dans les tableaux 7.1 et 7.2, les statistiques concernant les services rendus dans les dossiers fermés en 2004-2005.

**TABLEAU 7.1 : RÉPARTITION DES SERVICES RENDUS DANS LES DOSSIERS FERMÉS
AU 31 MARS 2005**

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Services						
Intervention post-traumatique	58	3%	4	1%	62	3%
Intervention psychosociale	272	16%	77	14%	349	16%
Accompagnement à la Cour	61	4%	24	4%	85	4%
Accompagnement autre	49	3%	37	7%	86	4%
Information	801	49%	235	43%	1036	48%
Référence personnalisée	76	5%	45	8%	121	5%
Assistances techniques						
IVAC	26	2%	14	3%	40	2%
Déclaration de la victime	11	1%	7	1%	18	1%
Autre	16	1%	12	2%	28	1%
Service indirect	256	16%	94	17%	350	16%
Total	1626	100%	549	100%	2175	100%

TABLEAU 7.2 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF DU TEMPS CONSACRÉ AUX DOSSIERS FERMÉS AU 31 MARS 2005

	Allochtone	Autochtone	Total
Total des heures consacrées aux dossiers fermés	398.78 heures	143.92 heures	542.70 heures

6. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a entrepris plusieurs démarches afin de se faire connaître de la population et des diverses organisations nord-côtières. Son attention se portant plus particulièrement sur le parcours de la Cour itinérante. Ainsi lors de ces termes de Cour une représentante du Centre d'aide allait rencontrer les collaborateurs du milieu (policiers, services sociaux, organismes communautaires, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord mais également afin de mieux saisir la réalité en terme des ressources et des besoins de chaque milieu. De plus, un travail de traduction en Innu a été fait sur le dépliant du CAVAC et le nouveau dépliant paraîtra au printemps 2005.

Les médias :

- ◆ Parution dans le « Journal de MOCSI » 4 fois par année d'un communiqué énonçant les services du CAVAC;
- ◆ Entrevue radiophonique à la Société de Communication Attikamek-Montagnais (SOCAM) en juillet 2004. Il y a eu quelques rediffusions au cours de l'été;
- ◆ Parution dans le journal «Le Nord-Est-Plus» du 22 septembre 2004 d'un article *Le changement par la responsabilisation* ainsi que d'une publicité dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes;
- ◆ Parution dans le journal « Le Nord-Est Plus » du 10 novembre 2004 d'un article *Chronique d'un crime* ainsi que d'une publicité dans le cadre de la semaine de la prévention de la criminalité;
- ◆ Parution dans le journal « Innuvelle » édition de novembre 2004 dans le cadre de la semaine nationale de la prévention de la criminalité;
- ◆ Parution dans « Le Nord-Est » du 14 novembre 2004 d'une publicité dans le cadre de la semaine de prévention de la toxicomanie;

- ◆ Parution dans « Le Nord-Est Plus » et dans le «Plein-jour sur la Manicouagan» du 9 février 2005 d'une publicité dans le cadre de la semaine de prévention du suicide.

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION :

Au niveau de la concertation, l'année 2004-2005 a vraiment été une année très active. Le Centre d'aide a été approché par les Services correctionnels de la Côte-Nord pour une entente de collaboration. Les deux parties ont travaillé de concert afin d'élaborer les détails de cette entente qui devrait débiter en juin 2005. Les Organismes de Justice Alternative de la Côte-Nord ont également proposé au CAVAC d'offrir le Volet Victimologie dans le cadre de leur Programme de développement des habiletés sociales. Cette collaboration devrait commencer au premier trimestre de la prochaine année financière. Le CAVAC Côte-Nord s'est aussi impliqué, avec d'autres partenaires, dans les trois comités de travail de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières. L'un d'eux s'est concrétisé par la tenue d'une journée de réflexion sur la concertation qui a eu lieu le 10 juin 2004. Le second Comité de travail s'est matérialisé en février dernier, par une journée de formation aux membres de la Table par Diane Prud'Homme et l'autre, qui devrait voir le jour dans la prochaine année financière, permettra de doter les intervenants en violence conjugale d'un nouvel outil afin d'assurer une meilleure protection des femmes contre la violence faite à leur endroit.

Formations :

- ◆ Séminaire du CRI-VIFF, sous le thème « Les enfants exposés à la violence conjugale : l'intervention auprès des enfants, des mères et des pères »;
- ◆ Formation de l'Hêtre en intervention individuelle post-traumatique, dispensée par Évelyne Donnini et Catherine Séguin-Savioz et offerte par le BAVAC;

- ◆ Formation sur la Gestion du temps et du stress, dispensée par l'Université de Québec à Chicoutimi;
- ◆ Colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, sous le thème « Les victimes d'actes criminels : Agir dans le respect de la personne »;
- ◆ Formation «Maîtriser la base avec Simple Comptable»;
- ◆ Formation «Adapter nos interventions à la réalité autochtone», organisée par la Commission de la santé et des services sociaux du Québec et du Labrador;
- ◆ Formation «Intervention en situation de crise suicidaire» dispensée par le Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord;
- ◆ Séance d'information intitulée « Un milieu de travail sans harcèlement psychologique, c'est l'affaire de tous ! » organisée par le Centre Femmes aux Quatre Vents et animée par Madame Jennifer Couillard, inspecteure-enquêtrice aux normes du travail;
- ◆ Formation «Les médias», dispensée par Gilles Morin et offerte par le BAVAC;
- ◆ 2 rencontres de supervision clinique dispensées par Pierre Picard du Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone;
- ◆ Colloque du Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord qui a eu lieu le 10 février 2005 et ayant pour thème «Après...»;
- ◆ Formation intitulée « Scènes de violence ou simple chicane ? Les différencier pour mieux intervenir » dispensée par Diane Prud'homme et organisée par La Table locale de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la MRC des Sept-Rivières.

Représentation :

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels siège sur la Table et les Comités suivants :

- ◆ Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la M.R.C. des Sept-Rivières;

- ◆ Comité organisateur de la «Journée de réflexion sur la concertation» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Comité de travail «Plan de sécurité» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Comité organisateur «Formation de Diane Prud'homme» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Réseau interprovincial des CAVAC;
- ◆ Comité du protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale et en abus sexuel pour la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression à caractère sexuel;
- ◆ Comité organisateur de la Journée de la famille de la ville de Sept-Îles;
- ◆ Conseil d'administration de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI), comme représentant des usagers;
- ◆ Membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord;
- ◆ Membre de l'Association Plaidoyer-Victimes;
- ◆ Sous-comité de travail régional afin de mettre sur pied une campagne de sensibilisation concernant les drogues du viol;

Le Centre d'aide a également participé à divers événements :

- ◆ «Journée de réflexion sur la concertation» qui a eu lieu le 10 juin 2004 organisée par la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Atelier d'information aux femmes des communautés Innu à Rivière Shipit en août 2004;
- ◆ Atelier d'information à l'Assemblée générale de l'Association Femmes Autochtones du Québec du 21 au 24 octobre 2004;

- ◆ Kiosque d'information dans le cadre du Salon de la Famille de Port-Cartier qui a eu lieu le 24 octobre 2004;
- ◆ Kiosque d'information aux Galeries Montagnaises dans le cadre de la « Semaine de la prévention de la criminalité » le 6 novembre 2004;
- ◆ Présentation aux étudiants du CÉGEP de Sept-Îles en éducation spécialisée le 14 décembre 2004;
- ◆ Le CAVAC Côte-Nord a participé à une tournée dans les écoles des communautés autochtones afin de sensibiliser les jeunes aux conséquences de la victimisation en collaboration avec les Services judiciaires de la Côte-Nord et les Services parajudiciaires autochtones.

7. REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de ses partenaires et collaborateurs. Ils ont contribué à la naissance de l'organisme, ils offrent un appui dans les démarches quotidiennes et croient en la mission

et en l'avenir du CAVAC Côte-Nord :

le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et
le ministère de la Justice;

l'Association Femmes Autochtones du Québec et
le gouvernement Fédéral;

l'équipe des bureaux des substituts du Procureur général
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

la direction et le personnel des Palais de justice
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

les partenaires du milieu de la sécurité publique;

le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels;

et le Centre hospitalier régional de Sept-Îles, volet Communautaire.

Les partenaires du milieu communautaire et plus particulièrement :

le Salon du Livre de la Côte-Nord,

le Centre Femmes aux Quatre Vents,

la Maison, le Coin des Femmes,

la Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles.

De plus, nous aimerions ajouter un remerciement tout spécial :

au Club Optimiste de Sept-Îles,

à l'Escouade régionale d'enquête de Sept-Îles,

ainsi qu'à Sept-Îles Audio Inc,

pour le don de matériel informatique et audiovisuel. Ce nouvel équipement, installé au local du CAVAC Côte-Nord au Palais de justice de Sept-Îles servira aux jeunes victimes en attente de procès.

Merci!

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord consacrera ses efforts plus particulièrement en 2005-2006 sur les points suivants :

- Poursuivre la tournée des partenaires, consolider et développer les liens de collaboration.
- Poursuivre et consolider le service d'information aux personnes victimes concernant les conditions de remise en liberté des prévenus et des détenus en lien avec la nouvelle entente avec les Services correctionnels de la Côte-Nord.
- Développer les services à la Chambre de la jeunesse.
- Augmenter la visibilité de l'organisme et de ces services à la population.

Mais bien entendu, notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.

9. ANNEXE



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Un Réseau d'aide

CAVAC par région	Numéros de téléphone aide aux victimes
Abitibi-Témiscamingue	(819) 797-5599 (sans frais) 1 866 335-5599
Bas-St-Laurent	(418) 724-0976 (sans frais) 1 800 820-2282
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	(418) 648-2190 (sans frais) 1 888 881-7192
Centre-du-Québec	(819) 472-1110 (sans frais) 1 888 472-1110
Côte-Nord	Sept-Îles: (418) 962-2822 Baie-Comeau : (418) 296-0500 (sans frais) 1 866 962-2822
Estrie	(819) 820-2822 (sans frais) 1 877 822-2822
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	(418) 689-4331 (sans frais) 1 866 892-4331
Lanaudière	(450) 755-6127 (sans frais) 1 888 755-6127
Laurentides	(450) 569-0332 (sans frais) 1 800 492-2822

Laval	(450) 688-4581 (sans frais) 1 877 629-4580
Mauricie	(819) 373-0337 (sans frais) 1 888 552-2822
Montérégie	(450) 670-3400 (sans frais) 1 888 670-3401
Montréal	(514) 277-9860 (514) 864-1500
Nunavik	(819) 964-2053 (sans frais) 1 866-778-0770
Outaouais	(819) 778-3555 (sans frais) 1 800 331-2311
Saguenay-Lac-Saint-Jean	(418) 543-9695 (sans frais) 1 877 543-9695
